

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 novembre 2008

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mme Nathalie LEBRETON, Mrs Marcel DUBOIS et Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON et Maryse LAUMONIER, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Jacques CANAL, Marc LE BOT, Christian BOHER, Vivian DE BONA.

Excusées : Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mr Christian BOHER
Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mr Marcel DUBOIS
Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Nathalie LEBRETON
Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEYSSEDOU

1) Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2008

Mr Daniel PRUNIER demande que soit modifié le point n° 21 (avant dernière question diverse). Il faut lire « la gratuité a été évoquée par la SICAE (et non France Télécom) ». La modification est acceptée. Le procès-verbal du 23 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2) Tarif de la vacation de l'étude surveillée

Mme le Maire explique qu'il a été proposé au conseil municipal du 7 juillet 2008 un tarif de vacation pour l'étude surveillée de 20 euros net. Or, la délibération prise précise que la vacation est rémunérée à 20 euros. La perceptrice comprend ce montant comme de la rémunération brute. Il est donc proposé, afin de tenir les engagements pris, de voter un taux de vacation à 20 euros net soit 24.50 euros brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un taux de vacation à 24.50 euros brut.

3) Redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Mme le Maire précise que pour l'occupation du domaine public des ouvrages de transport et de distribution du gaz, il est possible de demander une redevance. Toutefois, ce versement est possible que sur délibération du conseil municipal.

Mr BOHER demande qui fixe le montant de cette redevance. Mme le Maire précise que le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 donne une formule de calcul pour appliquer la redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le vote de cette redevance pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

4) Demande de DGE 2009 pour le stade et pour la création d'un éclairage public

Mme le Maire précise que les dossiers de demande de DGE 2009 doivent être déposés au plus tard le 28 novembre 2008. Mr FARGANEL (DDE) a été sollicité pour le montage des dossiers DGE. Les dossiers, pour les demandes de subventions, doivent être bouclés le plus rapidement possible. Après la demande de subvention, la commune a 2 ans pour réaliser les projets. Si les subventions ne sont pas demandées, les projets ne peuvent être réalisés.

Les dossiers concernés pour la DGE 2009 sont la mise aux normes électriques et de sécurité du stade ainsi que la création et aménagement des réseaux d'éclairage public (enfouissement des lignes France Télécom et SICAE).

France Télécom a baissé son devis. La commission finance sera sollicité pour la validation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de DGE 2009 pour les dossiers présentés.

5) Projet de réalisation d'un parking pour l'école maternelle et demande de subvention

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de subvention au titre des amendes de police qui transite par le Département mais pas sur la même ligne de subvention. Le projet parking a été vu en commission scolaire. Ce projet a été présenté lors du dernier conseil mais des modifications ont été apportées. En effet, les places de parking étaient mal positionnées.

Mme LEBRETON précise que la réalisation du trottoir a été supprimée.

Mme le Maire précise que ce n'était pas une demande de la commune et que ce projet avait été rajouté par la DDE. La réfection du trottoir reste toutefois intéressante et pourra être évoquée ultérieurement.

Le plan de la réalisation du parking est présenté.

La demande de subvention au titre des amendes de police doit être votée pour permettre le financement partiel du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la demande de subvention au titre des amendes de police.

6) Lancement de l'étude de la création de la nouvelle cantine scolaire et d'une salle attenante – demande d'aide à la maîtrise d'œuvre auprès de la DDE

Mme le Maire précise qu'une délibération doit être prise pour que la DDE puisse être maître d'œuvre. En effet, la DDE ne pourra plus faire de maîtrise d'œuvre en raison d'une fusion avec la DDAF. L'État n'autorisera plus l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les communes seront obligées de prendre un bureau d'étude.

Il faut donc demander, avant la fin des délais, l'aide à la maîtrise d'œuvre auprès de Mr FARGANEL de la DDE.

La demande de maîtrise d'œuvre ne veut pas dire que le projet sera figé et obligatoirement fait.

Mme LAUMONIER demande si ce service est gratuit. Mme le Maire précise que non, toutefois le coût est très inférieur au tarif que demanderait un bureau d'étude.

Mme LEBRETON évoque la demande de Mr DUMAZERT (dont elle a pouvoir) qui souhaite savoir si la commune garde la maîtrise du projet en acceptant la maîtrise d'œuvre. En effet, dans la note de présentation, il est évoqué la création d'une salle destinée aux personnes âgées dont la discussion n'est pas close.

Mme le Maire précise que la maîtrise du projet reste de la compétence de la commune.

Mme le Maire rappelle également que lors de la rencontre avec Mme Claire-Lise CAMPION, il a été évoqué le projet cantine qui est un gros projet financier. Ce projet peut entrer dans le cadre d'un contrat rural mais il faut trois projets. Mme CAMPION a suggéré que ce projet cantine soit partagé en deux projets.

Mme LEBRETON précise que les projets doivent être associés au projet principal.

Mr DUBOIS rappelle qu'il s'agit d'une question de coût global et non de projet. Le projet cantine doit être séparé pour intégrer des projets similaires en terme de coût pour rentrer dans l'enveloppe.

Mme le Maire précise qu'actuellement 2 projets sont évoqués : la salle de la nouvelle cantine et la création d'une salle attenante.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de demander uniquement l'assistance de la DDE pour le lancement de l'étude. Un simple courrier suffit mais dans un souci de transparence, elle préfère que tout le conseil soit informé et consulté.

Mr LE BOT demande la confirmation que la destination de la salle n'est pas liée à la validation de la demande de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'aide à la maîtrise d'œuvre auprès de la DDE.

7) Attribution d'une subvention auprès d'une association

Mme le Maire précise que l'association paroissiale intercommunale est une association remplissant les critères fixés par la commission concernée. Cette association intervient individuellement auprès des Boissillons. Elle peut prétendre à une subvention de 75 euros.

Mr PRUNIER demande les critères d'attribution des montants car ils sont variables en fonction des associations.

Mme le Maire précise que les montants ont été fixés par la commission concernée. Cette association est une association extérieure et elle ne rentre pas dans le critère des associations ayant un siège à Boissy et par conséquent le montant attribué est inférieur.

Mr LE BOT demande si la commune a vocation à subventionner une association religieuse.

Mr DUBOIS précise que cette association intervient sur les communes de la circonscription.

Mme LEBRETON précise qu'il ne s'agit pas du montant mais que d'autres associations avec une autre religion peuvent également demander une subvention.

Mme le Maire précise que les autres demandes de subvention seront étudiées sur les critères définis par la commission.

Mr CANAL et Mme LEBRETON demandent quel est l'impact de cette association au niveau communal.

Mme le Maire précise qu'elle intervient auprès des personnes malades, alitées.

Mme LEBRETON rappelle qu'il existe le réseau d'aides à domicile.

Mme le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de la même chose, il s'agit d'un soin moral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions, 3 contre et 9 pour, accepte le versement de la subvention d'un montant de 75 € à l'association paroissiale intercommunale.

8) Questions diverses

Mme le Maire précise que la commission travaux a bien avancé sur les différentes demandes de devis.

Mme le Maire précise que des devis ont été demandés pour la pose d'un double vitrage pour l'appartement en location, au dessus de la mairie.

Mr BOHER précise que l'isolation bois génère un surcoût de 25 % pour une subvention PNR aléatoire. Le bois est pré-peint et une finition devra être faite. Mr CANAL précise qu'il y a également un entretien régulier. Mr BOHER précise que les entreprises ont signalé que le bois est moins isolant que le PVC.

Mme le Maire précise que les devis sont attendus.

Mme le Maire évoque la visite du sous-préfet. La situation financière a été évoquée. Une visite générale a été faite. Le sous-préfet a apprécié que le sable de l'école maternelle ait été supprimé car c'était hors norme. Il a demandé les projets communaux. La circulation des camions a été évoquée mais le projet est encore flou même si c'est sur du court terme.

Mme le Maire évoque que la bibliothèque est désormais proposée 2 fois par mois par demi-classe aux écoles et non plus une fois. Un engagement annuel sera demandé aux écoles.

Mr BOHER demande que soit évoqué le dossier du recrutement pour le remplacement d'un agent technique. Mme le Maire précise que des candidatures intéressantes ont été reçues et que deux ont été retenues. Parmi les candidatures, il y a une demande de mutation mais il n'est pas donné suite car l'agent n'est pas disponible pour un rendez-vous. Un candidat va être reçu en deuxième RV avec Mr CANAL pour valider ce recrutement.

Mme le Maire informe l'assemblée du décès de Mr PONCEL, agent communal qui était en congé de longue durée pour maladie. Les obsèques ont eu lieu en Bretagne. L'étude du dossier administratif est en cours.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 H 00

| SIGNATURES | |
|-------------------------|-----------------------|
| Mme Françoise TOSTIVINT | |
| Mr Marcel DUBOIS | |
| Mme Annie DOUSSINT | Pouvoir à C.BOHER |
| Mr Daniel PRUNIER | |
| Mme Nathalie LEBRETON | |
| Mr Christian BOHER | |
| Mme Sylvie BROUILLARD | Pouvoir à M.DUBOIS |
| Mr Jean-Jacques CANAL | |
| Mr Vivian DE BONA | |
| Mr Sébastien DESBOURDES | |
| Mr Jean-Michel DUMAZERT | Pouvoir à N.LEBRETON |
| Mme Maryse LAUMONIER | |
| Mr Marc LE BOT | |
| Mme Paule MASSON | |
| Mr Marc OUDET | Pouvoir à F.TOSTIVINT |